



Pour nos revendications et pour l'abrogation des 64 ans

Le 5 juin, la mobilisation dépend de la CGT

Gagner l'abrogation de la réforme des retraites 2023 est toujours partagé par 2 français-es sur 3, et plus encore pour les salariés-es. Il s'agit aujourd'hui de faire prendre conscience non seulement de la fragilité du gouvernement actuel mais aussi qu'un nouveau durcissement se prépare, par la baisse des droits conjugaux et familiaux (lesquels compensent, partiellement, les inégalités femmes / hommes) mais aussi et surtout par un nouveau recul de l'âge de départ ou du nombre d'annuités.

Raisons de plus pour utiliser le 5 juin pour gagner un vote majoritaire pour l'abrogation, étape vers le retour au 60 ans et contre tout durcissement à venir à travers les projets de loi de financement de la Sécurité sociale.

C'est le moment de pousser pour nos revendications, y compris dans l'entreprise ou le service sur l'emploi, les salaires ou les conditions de travail.

Le 5 juin, pour la 1ère fois, les députés vont devoir se prononcer « pour ou contre les 64 ans », par un vote de la résolution d'abrogation à l'Assemblée. Le vote d'un projet de résolution (PPR) permet de rendre toute obstruction parlementaire impossible : le vote aura lieu.



**5 juin 10h30/12h00 - Bourg en Bresse -
Rassemblement devant la préfecture.**

Interpellons les députés pour qu'elles et ils puissent enfin représenter la population très majoritairement opposée à la contre-réforme et votent le projet de résolution ! Utilisez et partagez la plateforme qui appelle à la mobilisation et permet d'interpeller les députés pour qu'ils respectent les choix de la population : <https://alloparlement.fr/>

Partagez la vidéo de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT d'appel à la mobilisation pour nos emplois, nos salaires et nos retraites : <https://www.youtube.com/watch?v=qRj9hXclqak&t=5s>

**Le 5 juin, toutes et tous, en grève, Bourg en Bresse :
Rassemblement devant la préfecture 10h30/12h00.**